

## 1. Introduction

Ce code de conduite définit les exigences et attentes de ATLAS INDUSTRY envers ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale, environnementale et éthique. Tous les fournisseurs doivent respecter ces principes pour établir et maintenir une relation commerciale avec nous.

## 2. Respect des lois et réglementations

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur au Sénégal et dans les pays où ils opèrent, notamment en matière de travail, d'environnement, de sécurité et d'éthique des affaires.

## 3. Normes du travail et droits de l'homme

- Interdiction du travail des enfants : Respecter l'âge minimum légal pour l'emploi et éviter toute forme d'exploitation infantile.
- Travail forcé : S'interdire toute forme de travail forcé, servitude ou esclavage moderne.
- Conditions de travail : Offrir un environnement de travail sûr et sain, conforme aux normes de santé et de sécurité applicables.
- Non-discrimination : Garantir l'égalité des chances et éviter toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, l'ethnie ou toute autre caractéristique protégée.
- Liberté d'association : Respecter le droit des travailleurs à former des syndicats et à s'engager dans des négociations collectives.

## 4. Responsabilité environnementale

Les fournisseurs doivent adopter des pratiques responsables pour réduire leur impact environnemental :

- Gestion efficace des déchets et recyclage.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie.
- Utilisation de matériaux durables et respectueux de l'environnement.
- Conformité avec les réglementations environnementales locales et internationales.

## **5. Intégrité et éthique des affaires**

- Lutte contre la corruption : Interdiction de toute forme de corruption, pots-de-vin ou pratiques frauduleuses.
- Conflits d'intérêts : Éviter toute situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts avec ATLAS INDUSTRY.
- Protection des informations confidentielles : Garantir la confidentialité des données commerciales et industrielles échangées.
- Respect des droits de propriété intellectuelle : Ne pas utiliser ou reproduire illégalement des brevets, marques ou savoir-faire appartenant à d'autres entreprises.

## **6. Chaîne d'approvisionnement responsable**

Les fournisseurs doivent :

- S'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent également ce code de conduite.
- Promouvoir des pratiques éthiques et responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## **7. Conformité et contrôle**

- ATLAS INDUSTRY se réserve le droit d'auditer et d'évaluer la conformité des fournisseurs à ce code de conduite.
- Tout manquement à ces obligations pourra entraîner la rupture du contrat commercial.

## **8. Engagement du fournisseur**

En signant ce document, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les termes de ce code de conduite et s'engage à les respecter dans toutes ses opérations.

Signature du fournisseur : \_\_\_\_\_

Nom du fournisseur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_